

(1)

(N^o 66.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1858.

Crédits pour l'exécution de travaux d'utilité publique, décrétés en 1851 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. JACQUEMYS.

MESSIEURS,

Afin de pouvoir continuer les travaux d'utilité publique décrétés en 1851, M. le Ministre des Finances vous a présenté un projet de loi par lequel il serait alloué : une somme de 1,200,000 francs pour la continuation du canal de Deynze à la mer du Nord par Heyst ; 500,000 francs pour amélioration des ports et côtes, et 500,000 francs pour approfondissement du canal de Gand à Bruges.

Toutes les sections ont approuvé le projet.

Une seule l'adopte sans observation.

Quatre sections représentent la nécessité de terminer promptement le canal de Deynze à la mer ; une autre demande que le Gouvernement fasse connaître quelles sont les sommes nécessaires à l'achèvement des trois espèces de travaux compris dans le projet de loi.

Une section, tout en émettant le vœu que le canal de Deynze à la mer du Nord soit achevé le plus tôt possible, charge son rapporteur de demander quelles sont les intentions du Gouvernement quant à l'achèvement des autres travaux décrétés par la loi de 1851, et notamment en ce qui concerne la Dendre.

Enfin, une section propose de porter à 1,500,000 francs le crédit pour le canal de Deynze à la mer, et de porter à 1,000,000 de francs le crédit pour le canal de Bruges à Gand, se fondant sur la considération qu'il importe d'achever, le plus promptement possible, des travaux qui ne peuvent être d'aucune utilité aussi longtemps qu'ils ne seront pas complètement exécutés.

(1) Projet de loi, n^o 56.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. VANDER DONCKT, PINSON, DE NAeyer, COPPIETERS 'T WALLANT, VAN ISEGHEM et JACQUEMYS.

Le prompt achèvement du canal de Deynze à la mer est d'ailleurs sollicité par deux pétitions, que vous avez jugé convenable de renvoyer à la section centrale : elles émanent des conseils communaux de Gand et Deynze.

En section centrale, un membre propose qu'en présence des réclamations, aussi fondées que fréquentes, M. le Ministre demande tous les fonds nécessaires pour l'achèvement complet du canal de Deynze à la mer, sauf à répartir la dépense sur deux exercices.

Un autre membre propose que le crédit pour le canal de Gand à Bruges soit porté à 4,000,000 de francs, attendu que rien ne s'oppose à ce que cette somme soit dépensée, dans le courant de l'année, pour un travail dont le prompt achèvement est si désirable dans l'intérêt de la navigation.

Un autre membre encore insiste fortement pour que le Gouvernement achève les améliorations à faire au port d'Ostende, et expose que déjà une certaine somme a été dépensée pour ces travaux d'améliorations, et que l'écluse de chasse qu'il y a lieu de construire doit faire l'objet d'une seule adjudication.

M. le Ministre des Travaux Publics s'est rendu à l'une des séances de la section centrale ; il estime les dépenses qui restent à faire :

Pour le canal de Deynze à la mer, à	fr. 2,525,000
Pour amélioration des ports et côtes, à	1,935,000
Pour approfondissement du canal de Gand à Bruges, à	2,805,000

Les considérations qui s'opposent à ce qu'il demande les fonds nécessaires pour achever ces divers travaux sont basées sur la situation du Trésor et non point sur la nature même des travaux, dont l'achèvement complet et prochain lui paraît d'ailleurs désirable.

M. le Ministre ne peut fixer le chiffre estimatif de la dépense qu'il conviendra de faire pour améliorer la Dendre, ni demander actuellement aucun crédit de ce chef, attendu que MM. les ingénieurs chargés des études n'ont pu jusqu'à ce jour lui présenter de commun accord les plans et devis des travaux d'amélioration à faire, et il est dans les intentions du Gouvernement de demander des crédits dès que les études seront finies.

M. le Ministre des Finances s'est également rendu à la section centrale : il pense que le Gouvernement ne peut augmenter le chiffre des bons du Trésor, qui s'élève à 25 millions environ, indépendamment de divers crédits supplémentaires déjà proposés et de ceux qu'il y aura lieu de proposer encore.

Un membre fait observer qu'il est possible de donner aux travaux du canal de Deynze à la mer toute l'impulsion que permet la nature de ces travaux, sans augmenter notablement le crédit demandé.

En effet, ces travaux se composent :

1° De la section du canal comprise entre Maldegghem et Damme, dont l'exécution, qui exigera deux ans, ne pourra commencer qu'après l'expropriation des terrains nécessaires ;

2° De deux siphons, dont l'établissement réclamera également deux ans ;

3° Du chenal, qui exigera le même temps.

Si ces divers travaux sont exécutés successivement, comme semble le faire supposer l'exposé des motifs, il faudra six ans pour les terminer, tandis qu'il semble

possible de les faire exécuter simultanément, de manière à les pouvoir terminer tous trois endéans les deux ou trois années.

Il propose en conséquence que le Gouvernement porte la demande de crédit à 1,300,000 francs, et que, sans se préoccuper des considérations énoncées dans l'exposé des motifs, il fasse usage de ce crédit de manière à faire marcher simultanément les divers travaux, afin d'arriver le plus promptement possible à l'achèvement complet du canal et à la réalisation des effets bienfaisants qu'on en attend.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité de la section centrale.

Il en est de même de la proposition faite par un membre de porter à 700,000 fr., au lieu de 500,000 francs, les crédits demandés pour chacun des deux ordres de travaux dans la Flandre occidentale.

MM. les Ministres des Finances et des Travaux publics se sont ralliés à ces diverses propositions.

En conséquence, la section centrale propose d'adopter le projet de loi, en portant : à 1,300,000 francs, le crédit pour la continuation du canal de Deynze à la mer du Nord ; à 700,000 francs, le crédit pour amélioration des ports et côtes, et à pareille somme de 700,000 francs, le crédit pour l'approfondissement du canal de Gand à Bruges.

Le Rapporteur,

E. JACQUEMYNS.

Le Président,

VERHAEGEN.

